

225C0912  
FR0013227113-FS0449

3 juin 2025

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**SOITEC**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juin 2025, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 mai 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOITEC et détenir indirectement 2 504 360 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 7,01% du capital et 5,49% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Goldman Sachs International	2 493 849	6,98	2 493 849	5,46
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	1 766	ns	1 766	ns
Goldman Sachs Bank Europe	2 884	ns	2 884	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	5 861	ns	5 861	ns
<b>Total Goldman Sachs Group, Inc.</b>	<b>2 504 360</b>	<b>7,01</b>	<b>2 504 360</b>	<b>5,49</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SOITEC hors marché.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle (i) 1 667 272 actions SOITEC résultant d'un prêt de titre avec « right to recall » portant sur autant d'actions SOITEC et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions et (ii) 60 000 actions SOITEC résultant de la détention de 3 contrats « call option » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 septembre 2025, à un prix compris entre 80,00€ et 95,00€.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, (i) 513 actions SOITEC résultant de la détention de 3 contrats « call warrant » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 20 juin 2025 et le 19 septembre 2025, à des prix unitaires compris entre 80 € et 120 € et (ii) 291 734 actions SOITEC résultant de la détention de 25 contrats « swap » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 15 avril 2026 et le 28 mai 2035.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 35 727 041 actions représentant 45 641 678 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.